

DOSSIER DE PRESSE
Mars 2023

AIRE DE DARDILLY LA BROCHETIÈRE

Changement d'échelle
pour le covoiturage
sur le territoire de
la Métropole de Lyon.



MÉTROPOLE

GRAND LYON

SOMMAIRE

03..... EDITOS

04..... L'AIRE DE COVOITURAGE
DE LA BROCHETIÈRE /
DARDILLY

06..... LA NOUVELLE PLATEFORME
EN COVOIT' GRAND LYON
ET SON INCITATION FINANCIÈRE

10..... LE CONTRÔLE DES VOIES
RÉSERVÉES SUR L'AXE M6-M7

12..... VERS UNE MONTÉE
EN PUISSANCE



ALPACA PRODUCTIONS ©

Bruno Bernard

Président de la Métropole de Lyon

« En matière de mobilités du quotidien la solution magique qui répondrait à tous les besoins n'existe pas. En revanche il existe des solutions qui, combinées, offrent ce qu'on appelle communément un "bouquet de mobilités" permettant à tout un chacun de choisir le ou les modes de déplacement les plus pertinents en fonction de son lieu d'habitation, de ses horaires de travail et des différentes routines et imprévus de son programme d'activités. Jusqu'ici, le covoiturage quotidien sur courte distance est largement resté à l'état de bourgeon, prometteur mais trop peu développé pour rejoindre les fleurs du bouquet. Changer la donne suppose d'offrir aux Grand Lyonnais les outils nécessaires à la fiabilisation de la pratique, à sa facilité d'accès et à son attractivité vis-à-vis l'autosolisme. Avec l'ouverture de l'aire de covoiturage de Dardilly - La Brochetière, la Métropole ajoute une brique à ce vaste édifice, de belle facture. Nous savons que cela ne suffit pas. En matière de covoiturage, les infrastructures doivent être pensées de pair avec des services spécifiques. Voilà pourquoi nous associons cette inauguration à la refonte de la plateforme En Covoit' Grand Lyon, intégrant une incitation financière pour les conducteurs. Voilà pourquoi nous allons expérimenter dès l'été un contrôle des voies réservées sur l'axe M6-M7, pour que les covoitureurs bénéficient effectivement d'un temps de parcours fiable aux heures de pointe. Voilà pourquoi nous travaillons à de véritables lignes de covoiturage vers et depuis les territoires voisins de l'aire métropolitaine. Le défi est immense, mais je suis persuadé qu'ensemble, nous pouvons convaincre un public très nombreux des atouts du covoiturage organisé : praticité, prix modique, impact environnemental réduit, convivialité. »



ALPACA PRODUCTIONS ©

Jean-Charles Kohlhaas

Vice-président aux déplacements,
à l'intermodalité et à la logistique urbaine

« La nouvelle version de la plateforme de covoiturage En Covoit' Grand Lyon marque sans doute un tournant dans le développement de cette pratique. Désormais, une incitation financière va venir conforter les conducteurs, et donc réduire les temps d'attente et le coût du trajet pour les passagers. À l'heure où le prix des carburants atteint de nouveau des sommets, à l'heure où le pouvoir d'achat est durement impacté par l'inflation sur les produits de première nécessité, la Métropole met à disposition un service très accessible, qui va considérablement fiabiliser la solution covoiturage. »



© Jérémie Quentin



© DR

L'AIRE DE COVOITURAGE DE LA BROCHETIÈRE - DARDILLY

La création des voies réservées sur le boulevard urbain M6, /M7 a conduit tout naturellement à construire une aire de covoiturage multimodale sur le territoire de la commune de Dardilly, à la limite de La Tour de Salvagny et à proximité de l'A 89.

Les deux villes étaient demandeuses d'un tel équipement et ont travaillé de concert avec les équipes de voirie de la Métropole pour aboutir à une réalisation exemplaire, durable et très pertinente de par sa localisation.

En effet, au regard des flux de déplacements quotidiens entre le nord ouest lyonnais – Communauté d'agglomération de l'ouest rhodanien, Communautés de communes du pays de l'Arbresle, Communauté de communes des vallons du Lyonnais – et le cœur de la Métropole ou les zones d'activité de sa périphérie proche, cette aire de covoiturage devrait permettre le développement de la pratique sur un axe structurant aujourd'hui saturé. Cet aménagement, dont le coût s'élève à 437 000€ participera à la bonne organisation du covoiturage pour les trajets domicile-travail pendulaires et dans des secteurs manquant clairement de solutions de mobilité. Cette aire de covoiturage est située sur le rond-



point de la RN7 qui permet l'entrée sur l'A89. Elle dispose de 42 places de parking réservées à la pratique du covoiturage, d'un quai voyageur avec un abri et un banc et prochainement d'une consigne à vélo sécurisée. Le parking est en sens unique, avec une entrée et une sortie séparée pour faciliter le flux et des portiques de limitation de gabarit pour éviter les véhicules indésirables.

Outre son objectif de développement du covoiturage dans cette partie du territoire métropolitain, cet aménagement a été conçu en intégrant une dimension développement durable avec en premier lieu, des travaux de dépollution du sol, la mise en place de matériaux drainant et de noues d'infiltration, la prise en compte des eaux de ruissellement, la liaison avec la voie verte de Dardilly et la création d'un cheminement piéton-vélo sécurisé pour rejoindre le trottoir existant de La Tour de Salvagny.

L'aire est pré-équipée pour accueillir des bornes de recharge pour véhicules électriques (IRVE), dont l'implantation est étudiée dans le cadre du schéma directeur des IRVE en cours d'élaboration par la Métropole. L'aire est également prête à accueillir de l'éclairage et un système de vidéo-surveillance, pour lesquels les communes de Dardilly et de La Tour de Salvagny sont compétentes. La Métropole a proposé de financer les investissements nécessaires à la vidéo-surveillance (caméras).

LA NOUVELLE PLATEFORME EN COVOIT' GRAND LYON ET SON INCITATION FINANCIÈRE

CONTEXTE

Héritière du site **www.covoiturage-grandlyon.com** créé en 2009, la plateforme En Covoit' Grand Lyon permettait l'appariement des intentions de covoiturage conducteurs / passagers, la constitution de communautés de salariés sur un site d'emploi ou au sein d'une entreprise, ou encore la promotion du covoiturage à l'occasion d'un grand événement (festival, concert, etc.).

Ce niveau de service est devenu insuffisant au regard des nouveaux objectifs de la Métropole de Lyon, autorité organisatrice du covoiturage sur son territoire. C'est pourquoi La Métropole a choisi de faire évoluer En Covoit' Grand Lyon, opérée par Karos, de façon très significative, afin de renforcer l'attractivité du covoiturage et de mieux en mesurer la pratique. Tout en conservant la marque En Covoit' Grand Lyon, la Métropole a ainsi souhaité que la plateforme intègre désormais les fonctionnalités suivantes :

- mise en relation sur des trajets planifiés, courte ou longue distance ou spontanés ;
- gestion et animation de communautés d'entreprise, mobilité événementielle, mais aussi animations coordonnées ;
- mise en place d'une incitation financière et versement des primes certificats d'économie d'énergie (CEE) aux nouveaux inscrits ;
- complémentarité avec les transports en commun, apport de solutions et intégration de l'enjeu de la zone à faibles émissions (ZFE) ;



- remontée des données de parcours vers la Métropole et l'observatoire national du covoiturage, pour ajuster le dispositif au fil de l'eau ;
- génération de preuves de covoiturage de la catégorie la plus précise pour éviter la fraude.

La mise en place d'une tarification avantageuse pour les conducteurs et les passagers permet de réduire le coût de ses déplacements. Le service de covoiturage est complémentaire du réseau TCL.

Sur ces bases, la Métropole de Lyon s'est engagée avec l'opérateur Karos, pour une durée de 2 ans. La nouvelle version d'En Covoit' Grand Lyon est disponible depuis le 9 mars 2023 sur <https://encovoit-grandlyon.com>, de même que l'application pour smartphones.

INCITATION FINANCIÈRE **MÉTROPOLITAINE ET PLAN** **NATIONAL DE SOUTIEN** **AU COVOITURAGE**

Parallèlement à l'ambition métropolitaine, l'État a souhaité accompagner le développement du covoiturage du quotidien. Le 13 décembre 2022, il a annoncé un plan national dont les principales mesures sont les suivantes :

- une incitation financière de 100 € pour les primo conducteurs, versée en deux fois sur Karos : 50 € au 1^{er} covoiturage et 50 € au 10^e trajet
- une enveloppe de 50 M€ pour soutenir les AOM dans leur subventionnement des trajets soit une participation de l'État à hauteur de 50 % dans la limite de 2 € de subvention / trajet (si l'AOM verse 1 € de subvention, l'État verse également 1 € de subvention) ;
- l'affectation de 50 M€ du fonds vert pour des projets de covoiturage (infrastructures, études, services...)



© Jérôme Quenin

La Métropole a saisi l'opportunité de ce plan pour abonder le mécanisme d'incitation financière d'En Covoit' Grand Lyon, et subventionner la pratique du covoiturage pour des trajets entre 5 et 30 km ayant pour origine et/ou destination son territoire. Aujourd'hui, jusqu'à 20 km, il est conseillé que le passager participe aux frais du conducteur à hauteur de 2 € (coût réel d'un déplacement en véhicule personnel : 0,30 €/km en moyenne). L'objectif pour la Métropole est de faire diminuer ce coût pour le passager, afin de l'inciter à covoiturer dans le cadre de ses déplacements domicile-travail, en rabattement vers les transports en commun ou en trace directe. Cela peut notamment représenter une véritable solution pour des usagers ayant besoin de se rendre dans la ZFE mais dont le véhicule n'est pas éligible ou qui ne sont pas personnellement véhiculés. L'objectif est bien d'améliorer le pouvoir d'achat des ménages, et d'apporter une solution de mobilité de plus pour les automobilistes impactés par la ZFE. Avec ce nouveau dispositif, la Métropole se fixe un premier objectif de 100 000 trajets réalisés en 2023. Pour cela, elle a ouvert une enveloppe de 150 000 € pour 2023 et de 200 000 € en 2024, qui sera renforcée autant que de besoin.

Tous les trajets ayant au moins pour origine et/ou destination la Métropole de Lyon, sans minimum requis ou limite maximale de distance, pourront être proposés sur la plateforme de mise en relation.

Mais seuls les trajets d'au moins 5 kilomètres pourront bénéficier de l'incitation financière.

Le partage des frais liés aux trajets de moins de 5 kilomètres sera entièrement à la charge des passagers. De la même manière, l'incitation financière s'arrête au 30^e kilomètre, distance moyenne au-delà de laquelle les trajets doivent être assumés plus fortement dans le partage de frais entre passagers et conducteur. Il n'y a pas de distance maximale pour proposer un trajet

en covoiturage sur la plateforme de mise en relation, mais il est proposé que l'incitation financière métropolitaine ne dépasse pas 3€, c'est-à-dire qu'elle ne soit pas versée au-delà du 30^e kilomètre.

Par ailleurs et afin de favoriser l'abonnement au réseau de transports en commun et d'apporter une solution de mobilité complémentaire pour les publics non-motorisés ou impactés par la ZFE, la Métropole propose de bonifier les trajets de covoiturage réalisés par les abonnés TCL. Cela se concrétise par une gratuité pour le passager abonné TCL sur les trajets entre 5 et 30 kilomètres.

Partage de frais / trajet	Un passager paye	Participation Métropole
Passager non abonné TCL (trajet minimum 5 km)	0,5 € + 0,1 € / km au-delà de 30 km	1,50 € + 0,10 € / km entre 21 et 30 km
Passager abonné TCL (trajet minimum 5 km)	0 € + 0,1 € / km au-delà de 30 km	2 € + 0,10 € / km entre 21 et 30 km

Cette participation est financée à hauteur de 50 % par l'État dans le cadre du Fonds vert

À titre d'exemple, voici le coût de différents trajets pour un passager non abonné TCL :

Trajets intra Métropole

→ **Trajet de moins de 5 kilomètres**

Non éligible à l'incitation financière

Croix-Rousse - Lyon Part-Dieu (4km)

Le conducteur reçoit 1€, le passager paye 1€.

Le trajet n'est pas subventionné.

→ **Trajet vers une zone d'activité en deuxième couronne | Éligible**

Dardilly - ZI Neuville (ex. Sanofi-19km)

Le conducteur reçoit 2€, le passager paye 0,5€.

La Métropole et l'État subventionnent à parts égales 1,5€.

→ **Trajet entrant dans la ZFE éligible avec plafond**

Givors - Villeurbanne La Doua (32km)

Le conducteur reçoit 3,20€, le passager paye 0,70€. La Métropole et l'État subventionnent à hauteur de 2,5 € (1€ maximum de la part de l'État).

Trajets entre la Métropole (dont ZFE) et les territoires voisins

Crémieu - ZI Meyzieu (24km)

Le conducteur reçoit 2,40 €, le passager paye 0,5 €. La Métropole et l'État subventionnent

à parts égales 0,95 €.

À RETENIR

Un service de mobilité subventionné par la Métropole de Lyon : une tarification avantageuse pour les conducteurs et les passagers qui permet de réduire le coût de ses déplacements et de retrouver du pouvoir d'achat. Un service de covoiturage complémentaire du réseaux de transport TCL. La possibilité de débloquer sa Prime Covoiturage d'un montant de 100€ directement depuis l'application En Covoit' Grand Lyon opéré par Karos. En Covoit' Grand Lyon opéré par Karos est disponible depuis le 9 mars.



A450 - SORTIE 5
IRIGNY
ZI LA MOUCHE

A450 - SORTIE 6
SAINT GENIS LAVAL

A7 - SORTIE 6
VENISSIEUX
FEYZIN

A7 - SORTIE 7
SOLAIZE

SAINT-ETIENNE

VIENNE

LE CONTRÔLE DES VOIES RÉSERVÉES SUR L'AXE M6-M7

LE CONTEXTE ACTUEL

Le contrôle des voies réservées par vidéoverbalisation ne peut se faire qu'à deux conditions :

- l'homologation technique d'un dispositif (enjeu de fiabilité de la détection et de la qualification d'infraction)
- la mise en place du cadre réglementaire

En 2020, à l'ouverture des voies réservées, l'État n'avait pas de radar homologué et n'avait

pas modifié le code de la route pour permettre la vidéoverbalisation de cette infraction.

La Métropole de Lyon a accompagné la mise en place des voies réservées en déployant un dispositif pédagogique basé sur une détection infrarouge : un logiciel est capable de « compter les occupants ». La technologie est très différente de la reconnaissance faciale, seule les silhouettes de visages sont identifiées pour le décompte des occupants. Les données sont ensuite supprimées, conformément aux obligations réglementaires.



LE DÉPLOIEMENT DE LA VIDÉOVERBALISATION EN 2023

Pour préfigurer la mise en place de contrôle automatisé par radar, l'État a lancé une démarche de mise en place d'une dizaine d'équipements sur les voies réservées en France métropolitaine et à la Réunion.

La Métropole s'est portée candidate auprès de l'État de M6-M7 et a été retenue, au même titre que plusieurs grandes agglomérations qui mettent actuellement en place des voies réservées en entrée de leur territoire.

Ce système est basé sur la vidéooverbalisation, avec une aide à la constatation : les agents de police municipale de la Ville de Lyon recevront sur un poste mis à disposition par l'État les images des possibles infractions et pourront éditer un procès-verbal électronique, comme elles sont habituées à le faire pour d'autres infractions. Le système prendra également bien en compte les véhicules propres (Crit'air 0, vignette verte) et les taxis, qui sont autorisées sur les voies réservées.

La mise en place du système est prévue pour le 2^e semestre. L'expérimentation sera menée durant deux années, avant que des radars automatiques ne prennent le relais.

Les CRS, en charge du contrôle de la circulation sur les axes M6 et M7, poursuivront leur mission de contrôle du respect de ces voies réservées et la signalétique sera adaptée en amont du radar.



© Sylvie Dupont-Renoux





VERS UNE MONTÉE EN PUISSANCE

Les trois initiatives valorisées aujourd’hui viennent abonder une stratégie de longue haleine, qui va continuer de monter en puissance dans les prochaines années, sur le plan des infrastructures comme sur le plan des services.

Du point de vue des infrastructures, le patrimoine covoiturage de la Métropole (aires, gare et arrêts Covoit’ Minute, mobiliers connectés, signalétique...) fait l’objet d’un inventaire en vue d’une harmonisation et d’une nouvelle vague de déploiement. Plusieurs projets de voies réservées sont à l’étude sur le réseau autoroutier de l’État, pour une mise en œuvre dès 2023 sur l’A7 au Sud de Saint-Fons (opération conduite par la Direction interdépartementale des routes Centre-Est dans le cadre de la démarche d’amélioration des mobilités entre Saint-Étienne et Lyon). À l’automne 2023, Sytral Mobilités ouvrira à Saint-Genis-Laval son premier parc-relais équipé de 90 places réservées aux covoitureurs avec contrôle d’accès.

Du point de vue des services, la ligne de covoiturage Lyon – Bourgoin fait l’objet d’un marché public pérennisant l’expérimentation Lane menée entre 2018 et 2021. Associant la Métropole de Lyon et la Communauté d’agglomération des Portes de l’Isère, ce marché permet grâce à une rémunération des conducteurs et une garantie de départ / retour d’atteindre un niveau de service de grande qualité aux heures de pointe (moins de 5 mn d’attente), sur un axe très fréquenté (A43 de Bourgoin à Saint-Priest et Lyon-Mermoz). D’autres lignes de ce type doivent faire l’objet de partenariats avec les territoires voisins, les échanges au sein du SMT AML et dans le cadre du projet d’amplification de la ZFE ont permis à la Métropole ont permis à la Métropole d’initier la coopération nécessaire à la création de ce type de services.

Dans le même temps, Sytral Mobilités va s’investir de manière croissante sur la thématique du covoiturage. À terme, c’est un système intégré de services et d’infrastructures dédiés qui sera proposé aux habitants de l’aire métropolitaine, en pleine cohérence avec les transports en commun.



**STOP
COVOITURAGE**

1 km

**STOP
COVOITURAGE**

Vous souhaitez utiliser le tramway ou le bus mais vous n'avez pas de correspondance entre le terminus et votre lieu de travail, et pourtant il ne reste qu'une courte distance à parcourir ?

Le Stop covoiturage vous est dédié.

La majorité des automobiles sont mises dans leur voiture et sont très confortables dans la même direction que vous. Mais pourquoi ne pas profiter occasionnellement d'un siège vide ? Partez sans le transport à plusieurs dans une même voiture plutôt que seul dans plusieurs voitures.

- 1 Placez-vous devant le tableau STOP COVOITURAGE
- 2 Affichez votre destination fournie dans le kit covoiturage afin d'être identifié par les automobilistes.
- 3 Patientez jusqu'à ce qu'un automobiliste vous prenne en charge pour votre trajet.

Pour vous rassurer les automobilistes référencés dans le cadre du STOP COVOITURAGE ont également un kit covoiturage avec une carte de membre.

N'hésitez pas à leur demander de vous le présenter.

Demandez gratuitement votre kit covoiturage
Contact : 04 78 04 20 00
mail : contact@stel-airm.fr

Autre urbanité mise à disposition de la Part de Développement Inter-Entreprises.



CONTACT PRESSE

Métropole de Lyon

Régis Guillet

06 98 51 59 94

04 26 99 37 52

rguillet@grandlyon.com

MÉTROPOLE DE LYON

20 rue du Lac

CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03

grandlyon.com

MÉTROPOLE

GRAND LYON